

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 AOUT

## Les libertés qui manquent

Saluant au passage le Président de la République, un orateur ecclésiastique a demandé à M. Carnot d'employer son influence à assurer aux catholiques l'exercice de « toutes les libertés. »

« Toutes les libertés ! s'écrie, ce matin, dans le *Radical*, M. Sigismond Lacroix ; les catholiques français ne jouissent donc pas, à l'heure actuelle, de toutes les libertés ? Quelle est celle qui leur manque ? »

- Il leur manque, ô Sigismond :
    - La liberté d'avoir des écoles catholiques ;
    - La liberté de soustraire leurs enfants à l'enseignement athée ;
    - La liberté d'aspirer à de certains emplois publics ;
    - La liberté de se réunir en communauté pour vivre comme bon leur semble ;
    - La liberté, s'ils sont fonctionnaires, d'aller à l'église sans encourir d'odieuses dénonciations ;
    - La liberté de sortir processionnellement dans les rues ;
    - La liberté de recruter leurs prêtres ;
    - La liberté de tester, s'il en ont le désir, en faveur de fondations pieuses ;
    - La liberté d'exercer leurs droits électoraux ;
    - La liberté, pour leurs élus, de siéger à la Chambre, s'il plaît à la majorité de les invalider ;
    - La liberté de contrôler efficacement les finances nationales ;
    - Etc., etc.
- Voilà, ô Sigismond ! les libertés qui manquent aux catholiques.

## PLUS DE MORALE DANS LES ÉCOLES LAÏQUES

L'*Anjou* publie la lettre suivante :  
« Monsieur le Directeur,  
« Depuis longtemps, je ne manque point la séance du Conseil général, dans laquelle on traite la grave question de l'instruction primaire. Comme père de famille, cette question capitale m'intéresse vivement. La discussion s'est ouverte mardi devant une assistance assez considérable, mais encore trop peu nombreuse. L'enceinte réservée au public aurait dû être comble ce jour-là.  
« Chaque année, la majorité de notre Conseil fait triompher par de solides arguments l'excellence de l'enseignement religieux dans les écoles. Mais jamais je n'avais vu l'instruction laïque et obligatoire si sévèrement accusée et condamnée par ses fauteurs et ses propagateurs, comme cela s'est produit à la séance du 26 août.  
« Le rapporteur ordinaire, M. de la Bourdonnaye, avait joint à ses arguments, aussi décisifs que modérés dans la forme, des témoignages irrécusables de personnages officiels. Le principal grief qu'émettait l'honorable conseiller contre la laïcisation, c'est qu'avec la

suppression de l'enseignement religieux, toute instruction morale a disparu des écoles.

« Le reproche a paru si grave, qu'un membre de la droite modérée et deux républicains ont prié le rapporteur d'appuyer ses affirmations par des preuves.

« Très volontiers, » répond M. de la Bourdonnaye, et, ouvrant aussitôt une grosse brochure officielle, il lit, au hasard, plusieurs passages où les inspecteurs primaires constatent que l'enseignement moral est devenu lettre morte dans les écoles laïques. La notion du bien et du mal est tellement vague chez certains instituteurs, qu'ils croient enseigner la morale en apprenant aux enfants les attributions des Conseils municipaux.

« A cette dernière citation, le rire éclate et les membres de la gauche restent coi.

« Je me demandais ce qu'allait répondre M. le préfet, qui écoutait avec une grande attention. Certes, je n'aurais jamais soupçonné sa riposte, et de plus malins que moi en ont été étrangement surpris. Savez-vous ce qu'il a dit ?

« Mais nous sommes au début de la législation dont on ne connaît pas encore toutes les conséquences. On ne se perfectionne pas du jour au lendemain. »

« Aussi, M. de la Bourdonnaye bondit d'indignation. « Comment ! s'écrie-t-il, vous débutez, vous tâtonnez sans savoir à quoi vous en tenir ! C'est ainsi que vous traitez les enfants du peuple ! Mais c'est abominable ! »

« Oui, c'est abominable, c'est honteux pour une nation comme la France d'être si pitoyablement bafouée !

« Comment ! à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des députés, des sénateurs, en un mot toute la bande du gouvernement républicain, bouleverse la loi sur l'enseignement primaire et y substituent un nouveau système dont il ne prévoit pas les conséquences. Mais c'est l'ignorance crasse officielle rendue obligatoire !

« On livre les enfants à des éducateurs qui n'ont plus l'idée de la morale. Et ce pitoyable état de choses dure depuis 1882 ? Depuis huit années, on a sacrifié des millions de jeunes intelligences pour faire l'essai d'une loi nouvelle sur l'enseignement !

« C'est ainsi que le visicteur P. Bert arrangeait les chiens sous prétexte d'études scientifiques. De nombreuses protestations se sont élevées contre ses actes de barbarie relative et l'on resterait muet quand il s'agit de l'avenir de ses enfants !

« Que sera donc cette génération nouvelle qui n'a plus le sentiment de la morale ? Comment ces garçons et ces fillettes, devenus chefs de famille, instruiront-ils leur progéniture ? Mais cet espace de huit ans nous recule déjà aux âges les plus ténébreux. La France est refoulée jusqu'au milieu des sauvages de l'Afrique.

« Ah ! monsieur Ligier, pour vous le silence était d'or dans la circonstance.

« Aussi M. le préfet a-t-il senti toute la vigueur du trait que venait de lui décocher l'honorable conseiller et il cherche à dissimuler par ces mots :

« — Monsieur de la Bourdonnaye ne cite que de rares exceptions.

« — Voulez-vous cinq cents documents officiels ? reprend le rapporteur, ils sont à vo-

tre disposition. Ils arrivent de tous les coins de la France au ministère de l'instruction publique.

« M. le préfet n'a pas accepté.

« Ainsi, voilà les magnifiques débuts de l'enseignement laïque uniquement inventé par l'haïné de la religion. Nous avons les aveux des coupables, mais des coupables non repentants. Avec une semblable éducation, quelle France aurons-nous dans trente, dans cinquante ans !

« Des générations de barbares ne reconnaissant plus ni Dieu ni maître, ni le juste ni l'injuste, n'ayant plus de respect pour la famille ni pour la propriété. Ah ! quelle fin de siècle se prépare, et sous quels auspices va s'ouvrir le siècle suivant ! Car nous sommes seulement au début. Et plus l'irrégion grandira, plus l'idée morale s'atrophiera dans les intelligences. Un déplorable essai de huit années le prouve déjà trop.

« Cette situation est d'autant plus triste que c'est l'ouvrier qui en subira les funestes conséquences, lui qui a si grand besoin de hautes idées morales et religieuses pour soutenir tout le poids de la vie. On a supprimé la religion dans les écoles primaires, mais on ne l'a point bannie des lycées. On savait bien que le pauvre n'aurait plus les moyens de choisir pour l'instruction de ses enfants, mais que les maisons d'éducation secondaires de l'Etat seraient délaissées par les riches, si la liberté religieuse en était exclue.

« C'est pourtant ainsi que les républicains traitent le peuple. UN PÈRE DE FAMILLE. »

## ENTRE BOULANGISTES

M. Thiébaud semble avoir été piqué au vif par les dernières révélations des « coulisses du boulangisme ». Il a écrit au général Boulanger pour lui demander la permission de répondre. M. Thiébaud motive sa démarche sur ce fait que le général connaît l'auteur des articles. A cette communication le général aurait riposté qu'il connaissait en effet le nom de l'auteur, mais qu'il ne lui a été faite aucune communication préalable des articles ; le général ne veut plus s'occuper de cette « ordure » (sic) et laisse M. Thiébaud libre de dire ce qui lui conviendra.

Nous ne savons sous quelle forme M. Thiébaud protestera et nous ne sommes pas fixés avec une suffisante précision sur son opinion actuelle pour deviner dans quel sens. Nous avons seulement aujourd'hui, pour nous renseigner, des déclarations faites à un rédacteur du *Figaro*. M. Thiébaud sait, paraît-il, très exactement, combien de voix eussent été, en cas de plébiscite, à tel ou tel personnage et encore aujourd'hui, il possède à cet égard des données qui lui inspirent une confiance absolue. Il serait peu charitable de discuter à cet égard avec un homme si fermement convaincu et qui joint d'une clarté voyante si rare et dont il a d'ailleurs donné tant de preuves.

Quoi qu'il en soit, il paraît que M. Carnot a tout à fait trompé les espérances de M. Thiébaud qui comptait sur lui pour dissoudre la Chambre. M. Thiébaud, qui voulait absolu-

ment sauver la France, partit alors pour Francs et soumit au prince Napoléon les petits calculs auxquels nous venons de faire allusion. La part du prince Napoléon dans les suffrages plébiscitaires était fixée à quinze cent mille et celle du général à cinq millions.

Entre temps, M. Thiébaud a déclaré que si M. Constans avait triomphé du boulangisme, c'est parce qu'il avait eu affaire à des imbéciles. M. Thiébaud est dur pour ses compagnons de lutte. F. D'A.

## TARIFS PROTECTEURS

Le journal *Paris* croit savoir que des négociations se poursuivent en ce moment et paraissent devoir prochainement aboutir, en vue de mettre fin à la guerre des tarifs que se font depuis quelque temps la France et l'Amérique.

Le gouvernement des États-Unis ayant fait preuve de bonne volonté en présentant aux Chambres une loi déjà votée par l'une d'elles, pour abroger les droits sur les œuvres d'art, la France, de son côté, tiendra à donner un témoignage de ses dispositions amicales en mettant fin à la prohibition qui empêche l'entrée du PORC AMÉRICAIN en France.

## LE CHOLÉRA EN ESPAGNE

D'après les derniers renseignements venus d'Espagne, on constate que l'épidémie cholérique est en décroissance.

Depuis l'apparition du choléra, il y a eu à Taragone, 49 cas, 45 décès ; Alicante, 133 cas, 97 décès ; Badajoz, 80 cas, 48 décès ; Tolède, 288 cas, 142 décès ; Valence, 2,241 cas, 1,119 décès ; Madrid, 18 cas, 10 décès.

Madrid, 29 août.

On a constaté hier dans les provinces d'Alicante, de Badajoz, de Taragone, de Tolède et de Valence, 72 cas de choléra et 36 décès.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 août 1890.

Les oscillations de nos rentes sont dues, comme nous l'avons dit, au voisinage de la liquidation. C'est demain qu'aura lieu la réponse des primes et la lutte est plus vive que jamais entre acheteurs et vendeurs. Le 3 0/0 perd 7 1/2 à 94.60. Le 4 1/2 0/0 fléchit de la même quantité à 106.42 1/2.

L'effort de la spéculation et la vie du marché se sont circonscrits sur les rentes, laissant très calmes les valeurs de crédit. La fermeté n'en demeure pas moins la note dominante du marché. Nous retrouvons : le Crédit Foncier à 1,310, la Banque de Paris à 847, la Banque d'Escompte à 526 et le Crédit Lyonnais à 787. Ce sont les cours d'hier. De même la Société Générale et la Société de Dépôts et Comptes Courants n'éprouvent aucun changement, demeurant solides aux cours qu'elles avaient ces jours derniers.

La Banque Nationale du Brésil à 620, fait preuve d'une égale fermeté et se consolide à cette cote que la reprise des affaires fera certainement augmenter. La question si attirante du Métropolitain de Paris, les commandes aussi nombreuses que fructueuses que reçoivent les Etablissements Eiffel font que les actions sont activement recherchées aux environs de 560.

L'obligation Porto-Rico enregistre un nouveau progrès à 284.50.

Les Gold Trust font 55, les Pierreries de

Ceylan 48.75. L'action de Hispano - Néerlandaise est bien tenue à 29 fr.  
Les Chemins Economiques finissent à 415.

## NOUVELLES MILITAIRES

### MOUVEMENTS DE TROUPES

Par décision du Ministre de la Guerre, en date du 15 avril 1890, les changements de garnison suivants auront lieu à l'issue des manœuvres de cavalerie du camp de Châlons, en septembre 1890 :

L'état-major de la 4<sup>re</sup> brigade de chasseurs sera transféré à Châlons.

Le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à Châlons.

Le 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs à Sampigny, portion centrale et 5<sup>e</sup> escadron à Vitry-le-François.

L'état-major de la 2<sup>e</sup> brigade de hussards sera transféré à Fontainebleau.

Le 2<sup>e</sup> régiment de hussards à Melun.

Le 4<sup>e</sup> régiment de hussards à Fontainebleau.

### LE 29<sup>e</sup> DRAGONS

On sait que ce régiment, dont la création a été arrêtée pour le mois d'octobre, tiendra garnison à Alençon.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le commandement en est confié à M. de Salignac-Fénelon, lieutenant-colonel du 13<sup>e</sup> chasseurs.

Lui sont adjoints comme officiers supérieurs : le chef d'escadrons Ledochowsky, du 22<sup>e</sup> dragons, et le major de la Monneraye, du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.

### LE COLONEL LEBEL

Un scène touchante a eu lieu, ces jours-ci, à la Côte, près Villedomer (Indre-et-Loire), où le colonel Lebel s'est retiré au milieu de sa famille.

A la suite de sa récente nomination au grade de commandeur de la Légion d'honneur, une députation du 120<sup>e</sup> de ligne, qu'il commandait, composée du plus ancien chef de bataillon, le commandant Sallé, du capitaine Siméoni, du lieutenant Colombani, du sous-lieutenant Watter, de l'adjutant Bottelin, est venue de Sedan lui offrir la cravate, au nom de tous les officiers et sous-officiers du régiment qui, tous, ont tenu à donner à leur colonel cette preuve de regret et de respectueux attachement.

En s'acquittant de sa mission, le commandant Sallé a prononcé l'allocution suivante :

« Nous venons, mon colonel, vous apporter le témoignage du respectueux dévouement et de la profonde affection du régiment tout entier.

« C'est un grand honneur pour nous ; cependant, ce n'est pas tout ce que nous souhaitons : nous aurions voulu vous offrir votre épée de général, qui, entre vos vaillantes mains, aurait toujours brillé au premier rang

sur le chemin du devoir, de l'honneur et de la victoire.

« Dieu n'a pas voulu qu'il en soit ainsi ; — mais... qui sait ?

« En attendant, daignez accepter cette croix de commandeur, qui dira à tous les vôtres, qui répétera à tous, malgré votre grande modestie, ce que vous avez fait pour l'armée, pour la prospérité et la grandeur de notre chère patrie.

« Veuillez nous permettre, mon colonel, de laisser à M<sup>me</sup> Lebel le soin de vous attacher cette haute distinction, car nul plus que votre fidèle compagne n'est digne de cette faveur. Ensuite, nous vous demanderons l'honneur de vous donner l'accolade, au nom de votre cher 120<sup>e</sup>, qui vous aime et vous vénère comme un père. »

Le colonel Lebel a répondu par quelques paroles émues, puis, détachant sa croix d'officier et l'offrant au commandant, il le pria de la porter en souvenir de lui. Au moment de la séparation, le commandant embrassa par deux fois son colonel.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous avons reçu, hier matin, la lettre suivante, que l'abondance des matières ne nous a pas permis d'insérer dans notre dernier numéro :

« Saumur, le 28 août 1890.

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« J'ai lu dans le numéro d'hier de votre estimable journal le compte rendu des vœux émis par les membres du Conseil d'arrondissement, et parmi ceux-ci j'ai vu avec une vive satisfaction celui de notre compatriote, M. Louis Richard, tendant à ce que la vente des cailles, en temps prohibé — tolérée actuellement, sous prétexte de provenance étrangère — soit sévèrement défendue.

« Comme suite à ce vœu, et pour prouver combien il est urgent que les mesures les plus sévères soient prises pour en assurer la réalisation, je puis vous affirmer de la manière la plus positive que depuis plus d'une semaine, et nous sommes encore à dix jours de l'ouverture de la chasse, il n'y a absolument plus de cailles dans toutes les plaines des environs, et même dans un rayon très étendu, par la raison que depuis que les grains sont ramassés, les filets ont accompli leur œuvre de destruction toutes les nuits, ramassant tout, même les perdreaux, avec l'impunité la plus complète.

« Il est bien certain que pour peu qu'on veuille en prendre tant soit peu la peine, on aura promptement trouvé dans toutes les communes des environs de Saumur bon nom-

bre de ces engins meurtriers. On affirme qu'il y en a jusqu'à cinq dans un des bourgs les plus rapprochés de notre ville.

« Agrérez, Monsieur le Rédacteur, etc.

« UN DE VOS LECTEURS. »

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Depuis le 10 juillet, le train express comprenant des voitures de toutes classes qui partait autrefois de Paris à 11 heures 15 du soir, a été retardé, et il part maintenant à 11 heures 45. Sa marche est accélérée et il arrive à Saumur à 6 heures 40 matin ; avec cette modification, les voyageurs pour Saumur, au lieu de prendre le train de 8 heures 35 du soir, peuvent passer la soirée à Paris et faire le trajet sans changer de voiture.

### PÉLERINAGE SAUMUROIS A Lourdes

Le pèlerinage saumurois à Lourdes est désormais assuré.

Cependant il reste un certain nombre de places disponibles. Les personnes qui n'auraient pu se faire inscrire jusqu'à ce jour, peuvent se présenter jusqu'à samedi prochain 6 septembre, à la cure de Saint-Pierre ou à celle de Nantilly.

ASSEMBLÉES. — Demain dimanche 31 août, inauguration d'une assemblée à Rou-Marson ; — assemblée dite de la *Saint-Louis* à Gennes.

### CYCLONE ANNONCÉ

New-York, 29 août.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'un cyclone d'une grande violence, ayant actuellement son centre dans le golfe du Saint-Laurent, atteindra probablement les côtes de la Grande-Bretagne et de la France dans les premiers jours de la semaine prochaine.

### LES PRÉDICTIONS DE MATHIEU DE LA DRÔME

Réjouissons-nous ! Nous allons entrer dans une période de beau temps à la pleine lune qui commence aujourd'hui 30 août pour ne se terminer que le 6. On s'en est déjà aperçu depuis ce matin !

Mathieu de la Drôme l'affirme, du moins... Malheureusement il se trompe souvent.

Voici, en tous cas, ses prédictions :

« Quelques averses dans les départements de l'est et du nord-est, ainsi que dans ceux du centre et du nord-ouest. Belle période de chasse et de pêche fluviale. Promenades maritimes agréables.

« Calme et belle période au dernier quartier de la lune qui commencera le 6 et finira le 14. Variations brusques en Algérie.

« Autre belle période à la nouvelle lune, qui commencera le 14 et finira le 21, à 5 h. 46 du

matin. Villégiature agréable. Ondées à l'ouest du bassin de la Loire, à l'est de celui de la Seine. Grosses ondées dans les Iles-Britanniques, la Belgique et la Hollande. Pluie dans le Danemark. Vents variables sur la mer du Nord, la mer d'Irlande et la Manche, du 16 au 17 et le 20.

« Grave période pour la France et l'Europe occidentale au premier quartier de la lune, qui commencera le 21 et finira le 28. Période venteuse et pluvieuse. Equinoxe d'automne. Mauvais temps sur terre et sur mer. Tempêtes à redouter au large de l'océan Atlantique. Sautes de vent. Navigation difficile entre la France méridionale, l'Algérie et la Tunisie. Océan particulièrement houleux à l'ouest du golfe de Gascogne. Période pluvieuse et venteuse pour les localités riveraines de la mer du Nord.

« Temps sec à la pleine lune, qui commencera le 28 et finira le 5 octobre. Brises diurnes et nocturnes sur l'Océan, légères sur les mers intérieures.

« Mois généralement beau dans la première quinzaine. Mauvais du 20 au 28, beau vers la fin. Exercice de la chasse assez fréquemment entravé. Crue des cours d'eau dans l'Europe occidentale. Elévation, par suite, de l'étiage des fleuves et rivières. Hygiène plus particulièrement à observer dans la région du sud-est de la France. Vendanges peu favorisées par le temps, plus particulièrement dans la Gironde, dans la vallée de la Loire, le bassin de la Seine, et, surtout, dans la région du Jura. »

### UNE BONNE PRÉCAUTION

Les eaux de la Loire, en se retirant, ont formé en divers endroits, notamment au droit de Sainte-Gemmes, sur les grèves, des mares où le frai s'est réuni. Le service des ponts et chaussées les a fait draguer à l'aide de filets à mailles très serrées. On a pu, par ce moyen, emporter et jeter dans l'eau courante de la rivière 70 seaux d'alevins qui représentent approximativement 100,000 poissons, carpes, perches, brochets, etc.

### L'« UNION MUSICALE » ET LA « PHILHARMONIQUE » DE DOUÉ-LA-FONTAINE

La *Gazette de Château-Gontier* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« De faux bruits, dont le *Ralliement* d'Angers s'est fait l'écho, circulent sur les récompenses obtenues par la *Société Philharmonique* et l'*Union Musicale* de Doué-la-Fontaine. En ma qualité de commissaire délégué auprès de l'*Union Musicale*, il est de mon devoir de rétablir les faits dans leur exacte vérité et je viens vous demander de m'y aider par votre publicité.

## LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Il s'approcha d'un chétif bureau en bois noir, qui semblait affecté particulièrement au service de la mairie, griffonna quelques mots sur la pièce que, lui avait présentée Belcourt, y apposa le cachet municipal, après quoi il revint et reprit avec rondeur :

— Voilà ce que c'est, Monsieur le docteur ; vous resterez à G... tout le temps qu'il vous plaira, et, si l'on vous moleste, vous en référerez à moi !

Belcourt se confondit en remerciements et allait se retirer, quand le maire, qui avait son idée en se montrant si gracieux, reprit avec une certaine timidité :

— A propos, docteur, j'éprouve depuis peu de vives douleurs dans l'estomac... surtout quand j'ai assisté à un grand dîner ou une noce... N'y aurait-il pas moyen de faire passer cela ?

— On peut l'essayer, répliqua Belcourt.

— Bon ! avec « des petites boîtes, » je gage ?

— Non, avec des médicaments que je vous indiquerai dans une ordonnance.

Il interrogea gravement son malade d'occasion, se fit énumérer les symptômes qu'il ressentait, puis il rédigea une ordonnance qu'il signa.

Le maire, comme tous les campagnards, n'aimait pas à payer des honoraires au médecin, et était enchanté. Il se tourna vers son compagnon de table.

— Hein ! syndic, lui dit-il, on ne trouve pas chez vous des médecins pareils dans les foires !... Un docteur de Paris, rien que ça ! Tenez, voici son brevet !

En même temps, il montrait son parchemin qui faisait partie du « dossier » de Belcourt.

L'homme vêtu de brun s'anima.

— Quoi donc ! demanda-t-il, il donne ses consultations gratuites ?

— Toujours. On peut, si l'on veut, lui acheter une ou deux de ses petites boîtes, qui coûtent vingt sous chaque, mais le docteur Jean ne fait pas payer ses ordonnances.

— Alors il devrait bien venir dans ma com-

mune ! s'écria l'homme brun ; je lui accorderais, moi aussi, toutes les permissions qu'il voudrait et il gagnerait gros chez nous... De plus, il verrait ma petite fille, qui a une maladie à laquelle on ne comprend rien, et il la guérirait peut-être.

— Où demeurez-vous, Monsieur ? demanda Belcourt désirant montrer de la complaisance.

— C'est le syndic (maire) de la commune de C..., en Suisse, à deux lieues d'ici, s'empressa de répliquer le marchand de fromages ; nous tripotons des affaires ensemble, mais il est toujours le plus malin !

Et il appliqua une tape amicale sur l'épaule du syndic qui se mit à rire.

Belcourt voyait dans cette rencontre un hasard providentiel. Néanmoins, il fit observer qu'il ne pouvait franchir la frontière, avec sa voiture et tout son monde, sans une autorisation spéciale qu'on ne lui accorderait peut-être pas.

— Bah ! il s'agit seulement d'une journée, répliqua le syndic ; vous rentrerez à G... demain soir, si vous voulez... Voilà mon correspondant, M. Lorin, qui vous accordera toutes les autorisations nécessaires.

— C'est que je ne sais pas, dit le maire, si j'ai le droit...

— Allons donc, Lorin, il faut être bon voisin... Quoique l'on soit séparé par la frontière, on n'est pas des Turcs, que diable !... Voyons, prenez cela sur vous... ou bien, le diable m'emporte ! il ne sera plus question entre nous de cette vente de quatre mille kilos de gruyère !

Cette considération domina les scrupules de Lorin.

— Au fait, dit-il, puisque tout le monde est d'accord... j'en glisserai un mot à l'officier de la douane et au brigadier de gendarmerie. Je vais vous arranger ça, monsieur Jean... A moins que vous n'ayez d'autres projets ?

— J'en avais peut-être, répliqua hypocritement Belcourt ; mais je les sacrifie au désir d'obliger M. le syndic de C... qui est votre ami.

Lorin se mit à libeller la permission ; le docteur prit soin qu'à côté de son nom figurassent ceux de tous ses gens et en particulier celui de Lavoilette.

Dès que l'acte fut signé, paraphé et timbré, il s'en saisit en dissimulant sa joie sous un air indifférent.

On convint avec le syndic de partir ensem-

Voici les prix qui ont été décernés à l'Union Musicale :

CONCOURS DE SOLI. — Premier prix, médaille de vermeil, accordé à l'unanimité, avec félicitations du jury et avec mention spéciale pour le baryton.

CONCOURS A VUE. — Premier prix, médaille de vermeil, accordé également à l'unanimité.

CONCOURS D'EXÉCUTION. — Premier prix, palme de vermeil, encore à l'unanimité.

Si les diplômes remis à l'Union Musicale contiennent une autre rédaction que celle que je vous indique ci-dessus, c'est par suite d'une erreur que ne permet pas l'article 34 du règlement du Concours musical de Château-Gontier, et qui sera certainement réparée.

Quant à la Société Philharmonique de Doné-la-Fontaine, je serais heureux qu'elle voulût bien m'apprendre à quelle heure et dans quel local elle a pris part au Concours d'honneur; et comment elle a obtenu un 2<sup>e</sup> prix d'honneur qui n'existait pas au programme.

Veillez, etc...

CHARLES BERGER,

Commissaire délégué auprès de l'Union Musicale de Doné-la-Fontaine.

### LE PAIN ÉTRANGER

Cent trente mille sept cent quatre-vingt-dix quintaux de pain, venant de l'étranger, sont entrés en France pendant ces six derniers mois, représentant l'équivalent de 400,607 quintaux de farine qui ont acquitté un droit de 4 fr. 20 par 100 kil., au lieu de celui de 8 fr. qu'ils devraient payer.

On voit par quels moyens les étrangers parviennent (grâce à la complaisance de nos gouvernants) à éluder les taxes votées par les Chambres, et cela au grand détriment des agriculteurs français.

POITIERS. — La Saint-Fiacre. — Demain dimanche, à 11 heures, une messe solennelle sera célébrée à Montierneuf, en l'honneur de saint Fiacre, patron des horticulteurs et jardiniers.

M<sup>re</sup> l'Evêque de Poitiers tiendra chapelle à cette solennité.

Notre concitoyen, M. l'abbé Frémont, fera le sermon. (Journal de la Vienne.)

NIORT. — Les entrepreneurs de Niort ont dû licencier leur personnel, faute d'ouvrage. « Plus de 300 ouvriers, dit la Revue de l'Ouest, vont se trouver ainsi jetés sur le pavé, sans ressources. »

Le Conseil général de la Vendée a émis le vœu, dans sa dernière session, qu'un droit de douane de 10 fr. par tête soit établi sur les porcs entrant en France.

ble pour son village le lendemain matin, une place lui serait réservée dans la voiture de Belcourt, qui songeait que la présence du magistrat suisse deviendrait une sauvegarde pour lui et pour les siens de chaque côté de la frontière. Aucun malentendu n'étant possible, le docteur prit congé des deux amis.

— Vous allez donner une séance sur la place de la Fontaine? reprit le maire; peut-être le syndic et moi irons-nous écouter... Ah! vous avez une fière platine, monsieur Jean! Si je parlais comme vous, je saurais mieux embobiner mes pratiques.

Puis, convaincu qu'il avait dit au docteur la chose la plus flatteuse, M. Lorin reprit avec le syndic l'importante discussion relative aux quatre mille kilos de gruère.

Belcourt, en rentrant à l'auberge, trouva Robillard qui faisait ses préparatifs pour la soirée, et il lui apprit en peu de mots son heureuse rencontre chez le maire de C...

— Bravo! maître, répliqua Robillard; ça marche, mais ouvrons l'œil. Ce maire n'est pas la seule autorité de G...; en votre absence, s'est présenté ici un monsieur à mine de furet, se disant inspecteur de police. Il nous a demandé et a fait un tas de questions sur

### AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Le Conseil général a renouvelé les vœux émis chaque année, et demandant l'abrogation de la loi sur l'instruction de 1886 et réclamant l'instruction religieuse dans les écoles.

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a voté une subvention de 500 fr. pour l'érection, à Fougères, d'une statue au général de Lariboisière, né dans cette ville. Son petit-fils, membre du Conseil, a remercié l'assemblée départementale en termes émus.

### AUX CHASSEURS

Beaucoup de personnes ignorent sans doute qu'en tuant un moineau elles s'exposent à une amende de 100 à 150 fr.

Il n'est donc pas inutile, au moment de l'ouverture de la chasse, de rappeler au public qu'en vertu des ordonnances de 1862 et 1888, il est interdit de détruire des oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive et du merle.

Toutefois, en temps de chasse, on peut tirer sur l'ortolan, l'alouette-lulu, le becfigue et le motteux ou cul-blanc, mais c'est tout.

Les secrétaires de mairie doivent-ils délivrer gratuitement les extraits de l'état-civil en exécution de la nouvelle loi militaire, et n'ont-ils pas le droit de prétendre à une légère rétribution, surtout quand il s'agit d'exemptions de service?

La réponse est formelle: ces extraits doivent être délivrés d'une façon absolument gratuite.

Il est dur, pour les secrétaires de mairie, d'avoir, dans le cas qui nous occupe, jusqu'à dix pièces à rédiger parfois pour un même dossier, et cela sans aucune rétribution; mais la règle qui établit la gratuité n'en est pas moins fort justifiée.

Au reste, si aucune rétribution officielle n'est exigée, aucune rétribution officieuse n'est interdite. C'est là une affaire d'appréciation.

### LA PRÉVISION DU TEMPS

Ce grand problème, si important pour le cultivateur et qui consiste à prédire les variations de la température, les pluies et les cyclones au moins trois jours à l'avance, serait-il résolu?

M. l'abbé Fortin, curé de Chalette, près Montargis, bien connu par ses recherches météorologiques, a présenté hier, à l'Académie des sciences, un appareil d'une délicatesse extrême que les moindres variations magnétiques de l'atmosphère mettent en mouvement.

Cet instrument se compose d'une bobine en verre entourée de deux condensateurs à large surface d'étain; entre ces deux condensateurs se trouve un fil de fer recuit qui mesure moins

vous, sur nous tous, sur l'endroit d'où nous venons et sur celui où nous allons... J'ai répondu ce dont nous étions convenus et il a pris des notes... Nous n'en serons pas quittes comme ça, j'en ai peur!

Cette nouvelle diminua de beaucoup la sécurité de Belcourt; cependant il dit avec résolution:

— Bah! nous n'avons que quelques heures à passer ici. Arrangeons-nous pour ne donner la « représentation » qu'à la nuit close; ce sera une bonne précaution.

Ce fut donc seulement après la chute du jour que la voiture se dirigea vers une place assez mesquine, où quelques boutiques foraines, quelques baraques de saltimbanques constituaient le centre de la fête. Tout le monde était à son poste dans le majestueux véhicule, qu'éclairaient des lanternes vénitiennes, et que surmontait la bannière bleue aux lettres d'argent; le docteur en cravate blanche; Laviolette, debout, le poing sur la hanche, dans l'attitude d'un page qui se tient prêt à servir son maître. Robillard, sur le siège à côté du cocher, faisant un vacarme effroyable avec sa trompette de cavalerie.

Quand le char s'arrêta au milieu de la

d'un dixième de millimètre et qui s'enroule en hélice; ce fil a d'ailleurs une longueur de plusieurs kilomètres. Au centre de la bobine, qui est creusée d'une cavité, se trouve l'aiguille aimantée. A l'aide de cette ingénieuse disposition, les déplacements de l'aiguille sont considérablement augmentés.

Trois jours avant un changement de temps, l'aiguille se met en marche et, suivant l'angle d'écart, on peut prédire très exactement l'intensité de la variation du temps.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1890

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour:

Alet, Arcachon, Argelès-Vieuxac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guétary (halte) Hendaye, Laruns, Eau-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité: 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour, peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Nous rappelons à nos lecteurs la mise en vente de la romance

### EXIL ET PRISON

inspirée par ces belles paroles de Monseigneur le duc d'Orléans:

« La prison est moins dure que l'exil, car la prison est encore la terre de France. »

Cette romance, grand format, avec accompagnement de piano, sous couverture donnant un portrait du prince et un fac-similé de sa signature, est livrée dans nos bureaux, ou franco par la poste, au prix de 4 fr. l'exemplaire.

En cour d'assises:

Une femme est accusée d'avoir voulu empoisonner son mari avec du phosphore. Celui-ci, soigné à temps, a échappé à la mort et assiste à l'audience.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense? demande le président à l'accusée.

— Je demande qu'on fasse l'autopsie.

place, les oisifs, les curieux, les enfants non couchés encore, accoururent alentour. Le docteur, comme nous savons, était très populaire dans le pays, et cet appareil, qui semblait pompeux, eût suffi pour exciter le respect. Toutefois, ce n'était plus la foule enthousiaste et nombreuse de Saint-Siméon; les rangs, quoique suffisamment fournis, n'avaient pas cette apparence compacte des grands jours, et peut-être ni Belcourt, ni ses gens n'en étaient-ils très fâchés.

La séance commença par le « boniment » ordinaire. Le docteur annonça, selon l'usage, en débutant, qu'il se présentait « avec la permission des autorités constituées de la ville » et ôta son chapeau. Cette fois il salua d'autant plus bas qu'il venait de voir le maire et le syndic sortir d'un café voisin et se mêler aux spectateurs.

Tous les deux écoutèrent avec ébahissement les éloquentes dissertations du charlatan, et se pâmèrent de rire aux facéties de Robillard, qui les entremêlait avec des airs de trompette.

(A suivre.)

### AVIS

M. DUBOIS-RONCE, entrepreneur des vidanges de la ville de Saumur et fabricant d'engrais pour Vignobles et Cultures, vu les succès qu'il a obtenus (30 médailles, diplômé et breveté), prévient MM. les Propriétaires qui voudraient faire un bon placement, que leurs fonds peuvent leur rapporter de 5 à 7 0/0 dans l'industrie des Engrais et Vidanges.

S'adresser, pour former société, à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchard, Saumur.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE  
DE A. RIVAUD  
Chimiste breveté, à SAUMUR  
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

### Avis aux Chasseurs

### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Maison ne vendant que des produits supérieurs.

Depuis 1 fr. 25 la boîte

- Pâtés de foie gras truffé,
- de faisans,
- de grives,
- d'alouettes de Pithiviers,
- de bécasses,
- Rillettes de Tours,
- Civet de lièvre,
- Galantine de bœuf,
- de jambon,
- Etc., etc., etc.

Depuis 1 fr. 25 la boîte



### LE GRESHAM

Compagnie d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848  
Actif: 106 Millions 578,528 fr. 96  
ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE  
Extra risques modérés de Guerre et de Voyages  
RENTES VIAGERES  
Payables sans frais aux taux de 8, 12, 15, 17, suivant l'âge  
Prospectus et Renseignements gratuits et francs.  
A Paris, dans les Immeubles de la Cr. 30, Rue de Provence  
et dans les départements chez MM. les Agents de la Cr.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

Le seul Véritable ALCOOL DE MENTHE c'est  
L'ALCOOL DE MENTHE

### DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, dérangements d'intestins, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents, préservatif certain contre les épidémies.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.  
Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS  
EN VENTE ÉGALEMENT LES

### PASTILLES A LA MENTHE DE RICQLÈS

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

### OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE  
La plus riche en fer et en acide carbonique  
SOVERAINE CONTRE:  
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE  
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang — Consulter MM. les Médecins.

### AVIS

M. DUBOIS-RONCE, diplômé-breveté, entrepreneur des Vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'augmenter son Matériel de Tonnes qui lui permettront d'accélérer le travail. Les Prix resteront toujours les mêmes.

S'adresser au Pont-Fouchard, près Saumur. Fabrique de tous Engrais pour Vignobles et toutes Cultures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE à l'amiable**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 2,

Dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> POIRIER.

S'adresser, pour traiter, au notaire. (684)

Etude de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Par suite de départ.

Le DIMANCHE 7 septembre 1890, à 4 heures du soir, au château de Beauregard, commune de Trèves-Cunault, autrefois occupé par M. HIRSCHLER,

Il sera vendu :

Deux chambres à coucher en acajou et palissandre, comprenant bois de lits, armoires à glace, commodes-toilette, tables de nuit, vieux coffre en bois sculpté, commode-bureau, armoires, tables, guéridons, liseuse, fauteuils, chaises, glace, pendules et flambeaux, rideaux, carpettes, tentures; Articles de literie, selle et bride, cuisinière en fonte, vins blanc et rouge en bouteilles, futailles, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres bons objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite, LE

**Moulin à eau et à vapeur**

DE LA

**BLANCHISSERIE**

Commune de Doué-la-Fontaine, à 2 kilomètres de la gare,

Contenant : quatre paires de meules, bluterie, nettoyage, etc., une chaudière neuve économique, de la force de 20 chevaux, ne dépensant que 20 centimes de charbon pour mouler un hectolitre de blé.

On montera des cylindres si le preneur le désire.

S'adresser, pour traiter, à M. SIGOGNE-LEROUX, propriétaire à Soulangier. (667)

**A Louer présentement**

**APPARTEMENTS**

**FRAICHEMENT DÉCORÉS**

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

**A LOUER**

POUR NOËL PROCHAIN

**Maison avec Magasin**

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M<sup>me</sup> BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**Grande**

**VENTE MOBILIÈRE**

Après Décès

Les DIMANCHES 31 août et 7 septembre 1890, à 4 heures de l'après-midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand-Rue, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente, aux enchères publiques, de tous les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M<sup>lle</sup> DE CHEVIGNÉ.

On vendra notamment :

Batterie de cuisine, vaisselle de cuisine et de salle à manger, chaises, cinq tables, trois armoires, quatre pendules, salon complet composé de six fauteuils, canapé-lit, deux glaces, rideaux, buffet de salle à manger, tapis, une excellente literie comprenant cinq lits, linge, nappes, deux lustres, deux secrétaires, flambeaux, tableaux et peintures, notamment des antiquités en panneau et peinture, bibliothèque, orangers, citronniers, trois charrues, bancs de jardins et outils, une voiture à quatre roues et harnais de cheval de voiture, et autres objets de toute nature.

O. paiera comptant, plus 40 0/0.

**A LOUER**

**MAISON ET MAGASIN**

Rue Nationale,

Comprenant : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASIN**

**D'ÉPICERIE**

**A céder**

Au centre de la ville

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

**& de Rouennerie**

Situé à La Breille

S'adresser à M. REVÈCHE, à Brain-sur-Allonnes. (635)

**MERCERIE EN GROS**

**Maison L. Vinsonneau**

On demande un Apprenti.

M<sup>me</sup> MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.

Rue Cendrière, n° 4.

**A Louer présentement**

43, rue Nationale,

**MAGASIN**

Arrière-Magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage

CAVE ET GRENIER

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**

A l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**LES IMMEUBLES**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS

Dépendant de la terre du Bellay, et situés communes d'Allonnes, Neuillé, Vivy et Saint-Lambert-des-Levées.

1<sup>o</sup> La RÉSERVE du PLESSIS, communes d'Allonnes et Neuillé, comprenant : maison d'habitation, cour, jardin, taillis, châtaigneraie, landes et sapinières, H. A. C. contenant..... 71 94 10

2<sup>o</sup> La FERME du PLESSIS, commune d'Allonnes, avec près, en Saint-Lambert, et landes, en Neuillé..... 44 58 42

3<sup>o</sup> La FERME de la BARBILLONNIÈRE, commune d'Allonnes, avec près en Saint-Lambert et Vivy, et landes en Neuillé..... 70 89 47

4<sup>o</sup> La FERME de l'ANERIE, commune d'Allonnes, avec près en Saint-Lambert, et landes en Neuillé... 28 24 34

5<sup>o</sup> La FERME de l'AUNAY, commune d'Allonnes, avec landes en Neuillé.... 32 6 60

6<sup>o</sup> Le MOULIN dit le Petit-Moulin, commune d'Allonnes..... 9 68 60

7<sup>o</sup> La PRAIRIE des PRÉAUX, commune d'Allonnes, et autres prés séparés. 49 97 70

Total des contenances..... 277 39 23

S'adresser, pour traiter, à MM. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, et DESCHAMPS-EPAGNEUL, propriétaire à Allonnes;

Et, pour tous renseignements, audit notaire. (604)

**PILULES BEECHAM**

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, saignements, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Bolton (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :

Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 fr. 50.

**CHASSEURS**  
Faites vos provisions à  
**l'Épicerie Parisienne**  
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée..... la boîte	1.10
Galantine de volailles truffée.....	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.....	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé.....	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne.....	1.40 et 2.50
Galantine de bœuf.....	1.40 et 2.25
— de jambon.....	1.50 et 2.75
Langue de bœuf.....	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
**SAUMUR**  
Prix Modérés

VIENT DE PARAÎTRE  
**LA GUERRE DE LA VENDEE**  
1793-1796  
Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.  
Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DEZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>  
Rue Jacob, 56, à Paris  
**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la Mode illustrée, désirant augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de Mer Bleue, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du Torpilleur 29, de l'Alcyon, de Flot et Jusant et de Sauveteur.

Le roman Mer Bleue est écrit spécialement pour la Mode illustrée; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre MAEL.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50; six mois, 13 fr. 50; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT**

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0.....	Banque de France..... 4160	Orléans..... 1830	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400..... 381 25	Compagnie parisienne du Gaz..... 530
3 0/0 amortissable.....	Banque d'Escompte..... 538	Ouest..... 1500	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500..... 472	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500..... 404 75
4 1/2 1883.....	Comptoir national d'Escompte..... 617 50	Compagnie parisienne du Gaz..... 1410	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500..... 471 50	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000..... 34
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier..... 1307 50	Transatlantique..... 623 75	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500..... 468 75	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série..... 105
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	Crédit Industriel et Commercial..... 630	Canal de Panama..... 43	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500..... 419 50	— obligations à lots..... 612
— 1865 4 0/0.....	Crédit Lyonnais..... 790	Suez..... 2340	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500..... 463	FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0.....	Crédit Mobilier..... 432 50	VALEURS ÉTRANGÈRES	— CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	Emprunt russe 1882 5 0/0..... 99 25
— 1871 3 0/0.....	Dépôts et Comptes courants..... 600	Autrichien 4 0/0 or..... 97 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500..... 437 50	— 1889 4 0/0..... 98 85
— 1875 4 0/0.....	Société Générale..... 498 75	Dette d'Égypte 6 0/0..... 491	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500..... 437	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série.....
— 1876 4 0/0.....	Est..... 890	Extérieur 4 0/0..... 78 05	Midi 3 0/0 ancien r. à 500..... 437	2 <sup>e</sup> .....
— 1886 3 0/0.....	Paris-Lyon-Méditerranée..... 1470	Hongrie 4 0/0 or..... 91 90	Nord 3 0/0 r. à 500..... 443	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation.....	Midi..... 1282 50	Italie 5 0/0..... 95 50	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500..... 437 25	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500..... 515
		Portugal 4 1/2 1888..... 483	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500..... 437	

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,